

ARRONDISSEMENT
DE LENS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CANTON
DE HARNES

COMMUNE
DE ROUVROY

SEANCE DU
05.03.26

L'an deux mil vingt six, le 5 mars à 18h, le Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER Valérie, suite à la convocation en date du 25 février 2026.

ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, PONCHE Alain, DELCROIX Didier, SOBALA Marian, HAPIOT, Serge, COTELLE Mehdi, ANDRIES Jean-Claude, COQUELLE Murielle, GUEANT Alain, Monique BASTIEN, MAHIEUX Gilbert, WASZYCK Pascale, HAJA Manuel, BEKKOUCHE Fatna,

ETAIT EXCUSEE :
GORAJSKI Nathalie

ETAIT ABSENT :
DELAFORGE Daniel

Objet :
Débat
d'orientation
budgétaire 2026

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 15

Secrétaire de séance : Madame Lucile Dervillers, Directrice du C.C.A.S.

La séance ouverte,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 à L123-9

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-8, L 2121-29, L 2312-1 et D 2312-3,

VU l'article 11 de la loi n°92-125 du 6 Février 1992 relatif à l'Administration Territoriale de la République,

VU l'article 107 de la Loi NOTRe, Loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le décret 2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDERANT que le 2ème alinéa de l'article L2312-1 prévoit la présentation par le Président du Conseil d'Administration, dans les deux mois précédent l'examen du Budget Primitif, d'un rapport sur les orientations budgétaires,

CONSIDERANT que ce débat permet de discuter des grandes orientations budgétaires pour le prochain budget primitif et d'informer le Conseil d'Administration sur l'évolution prévisible de la

062-266209240-20260305-D2026-03-05-01-DE
Date de réception préfecture 12/03/2026

situation financière du CCAS,

CONSIDERANT que le débat a ensuite été ouvert et qu'il doit faire l'objet d'un vote,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du débat sur les orientations budgétaires figurant dans le rapport ci annexé,
- **DIT** que les orientations définies par ce rapport trouveront leur traduction dans les différents documents budgétaires de l'exercice 2026,

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 05.03.26

Madame la Présidente du CCAS,
Valérie CUVILLIER

